

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 3 mars 2010 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant  
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet  
M. Raymond Champagne, trésorier  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint

---

### **CE-2010-190-DEC      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

### **CE-2010-191-DEC      ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

### **CE-2010-192-DEC      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 24 FÉVRIER 2010**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 24 février 2010, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

---

### **CE-2010-193-DEC      DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission des sports, loisirs et culture du 27 janvier 2010 ;
  - de la Commission du développement durable et de l'environnement du 2 février 2010.
- 

### **CE-2010-194-DEC      PROGRAMME D'ACCÈS GRATUIT AUX ACTIVITÉS DE LOISIR POUR LES FAMILLES À REVENU MODESTE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté la « Politique du sport et de l'activité physique » et le « Plan d'action de la politique des sports et de l'activité physique » pour l'année 2009, en date du 9 décembre 2008 par sa résolution numéro 700-12-2008;

ATTENDU QU'une des mesures du plan d'action consiste à « offrir aux plus démunis les places libres dans les activités après la période d'inscription »;

ATTENDU QUE ce programme vise essentiellement à permettre à toute clientèle d'avoir l'opportunité de participer à des activités de loisir et de contrer l'isolement des personnes à faible revenu;

ATTENDU QUE la Commission des sports, loisirs et culture juge opportun d'offrir à la clientèle visée les places disponibles à l'intérieur des différents cours offerts par la municipalité en incluant le programme de camp de jour estival;

ATTENDU QUE la Commission des sports, loisirs et culture propose d'impliquer dans la démarche les quatre (4) comités d'aide sur notre territoire;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire a préparé un document pour le programme d'accès gratuit aux activités de loisir municipales pour les familles à revenu modeste et un dépliant d'information, les deux documents joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la recommandation numéro LOI-2010-01-27/01 de la Commission des sports, loisirs et culture concernant le programme d'accès gratuit aux activités de loisir pour les familles à revenu modeste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission des sports, loisirs et culture, que le Comité exécutif approuve le programme d'accès gratuit aux activités de loisir municipales pour les familles à revenu modeste.

Que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est autorisée à rencontrer les quatre (4) comités d'aide sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

---

#### **CE-2010-195-DEC      CONSIGNaction**

ATTENDU QUE Boissons Gazeuses Environnement est un organisme sans but lucratif créé par l'industrie des boissons gazeuses du Québec pour administrer le système de consignation des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses et d'assurer le respect de la loi;

ATTENDU QUE la boîte de communication S2B qui coordonne la campagne CONSIGNaction de Boissons Gazeuses Environnement a approché la Ville de Terrebonne pour qu'elle soutienne la campagne de sensibilisation auprès des industries, commerces et institutions;

ATTENDU QUE les membres de la Commission considèrent qu'il est du rôle de la municipalité de faire la promotion du recyclage prioritairement au niveau des familles;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2010-02-02/01 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant le programme CONSIGNaction ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, que le Comité exécutif refuse le soutien de la campagne de Boissons Gazeuses Environnement.

Que la Ville de Terrebonne accentue la promotion du recyclage auprès des familles par divers moyens de communication déjà mis de l'avant par le service des communications.

Qu'une lettre soit transmise à l'organisme, sous la signature du président de la Commission, indiquant la position de la Ville à cet égard.

---

#### **CE-2010-196-DEC      ADOPTION / LISTES DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 5 070 593,93\$ préparée le 1<sup>er</sup> mars 2010.
  - la liste des chèques émis (dénéigement) du fonds d'administration au montant de 932 642,58\$ préparée le 23 février 2010.
-

**CE-2010-197-DEC      ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS  
DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 1 470 340,61\$ préparée le 26 février 2010.

---

**CE-2010-198-DEC      NOMINATION / RÉCEPTIONNISTE / SERVICE DES  
COMMUNICATIONS**

ATTENDU l'affichage du poste de réceptionniste au service des communications à la Direction générale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Denis Levesque, directeur général, de nommer Mme Danielle Lavoie au poste de réceptionniste au service des communications à la Direction générale, classe 3, à compter du 8 mars 2010, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2010-199-DEC      NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX PRÊTS / DIRECTION  
DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposée aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Sylvie Jodoin au poste de préposée aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire, classe 4, à compter du 7 mars 2010, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2010-200-DEC      SOUMISSION / ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX ET DU  
MOBILIER URBAIN - SECTEURS 1 ET 2**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'entretien des végétaux et du mobilier urbain – secteurs 1 et 2 (secteurs Terrebonne et Lachenaie) (SOU-2010-21);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 16 février 2010 à 11 h 01, à savoir :

	<b>Secteur 1</b>	<b>Secteur 2</b>	<b>Grand total</b>
Les Entreprises Daniel Robert inc.	24 589,82\$	30 969,51\$	55 559,33\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Entreprises Daniel Robert inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 16 février 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC.**, datée du 16 février 2010, pour l'entretien des végétaux et du mobilier urbain – secteurs 1 et 2, le tout pour un montant de 49 222\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0044 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-201-REC SOUMISSION / ENTRETIEN DES JEUX D'EAU ET DES FONTAINES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien des jeux d'eau et des fontaines (SOU-2010-22);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 23 février 2010 à 11 h 01, à savoir :

	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>
NORDIKeau inc.	237 285,83\$	699 971,74\$
Ciment Projeté & Piscines Orléans inc.	259 076,34\$	810 856,17\$
Aquatech, société de gestion de l'eau inc.	294 265,13\$	892 214,80\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie NORDIKeau inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 25 février 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **NORDIKEAU INC.**, datée du 22 février 2010, pour l'entretien des jeux d'eau et des fontaines, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, soit un montant de 210 700\$ (taxes en sus) pour l'année 2010, un montant de 204 955\$ (taxes en sus) pour l'année 2011 et un montant de 204 955\$ (taxes en sus) pour l'année 2012. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-051 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-202-REC SOUMISSION / MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – SECTEUR I**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le marquage de la chaussée - secteur I (SOU-2010-25) (*ancien territoire de la Ville de Terrebonne*) ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 23 février 2010 à 11 h 01, à savoir :

	<b>Option 1 an</b>	<b>Option 2 ans</b>
Les Entrepreneurs P.M.C. La Chance inc.	134 544,30\$	269 088,60\$
Lucien Demers inc.	161 564,94\$	330 421,84\$ <i>corrigé</i>
Lignbec inc.	170 874,69\$	341 749,38\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Entrepreneurs P.M.C. La Chance inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 25 février 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LES ENTREPRENEURS P.M.C. LA CHANCE INC.**, datée du 23 février 2010, pour le marquage de la chaussée - secteur I, et ce, selon l'option pour deux (2) ans, le tout pour un montant annuel de 119 197,61\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0048 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-203-REC SOUMISSION / MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – SECTEUR II**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le marquage de la chaussée - secteur II (SOU-2010-26) (*anciens territoires des Villes de Lachenaie et La Plaine*) ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 23 février 2010 à 11 h 01, à savoir :

	<b>Option 1 an</b>	<b>Option 2 ans</b>
Les Entrepreneurs P.M.C. La Chance inc.	134 714,62\$	269 429,24\$
Lignco Sigma inc.	156 899,83\$	319 342,25\$
Lucien Demers inc.	159 375,49\$	325 779,09\$
Lignbec inc.	165 457,82\$	330 915,64\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Entrepreneurs P.M.C. La Chance inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 24 février 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LES ENTREPRENEURS P.M.C. LA CHANCE INC.**, datée du 23 février 2010, pour le marquage de la chaussée - secteur II, et ce, selon l'option pour deux (2) ans, le tout pour un montant annuel de 119 348,50\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0049 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-204-REC      SOUMISSION / FOURNITURE DE PIERRE DE  
REPLISSAGE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour la fourniture de pierre de remplissage (SOU-2010-35) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 23 février 2010 à 11 h 01, à savoir :

Louisbourg SBC, s.e.c., Division Simard-Beaudry Construction	109 790,70\$
Asphalte Desjardins inc.	114 132,15\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Louisbourg SBC, s.e.c., Division Simard-Beaudry Construction s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 25 février 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LOUISBOURG SBC, S.E.C., DIVISION SIMARD-BEAUDRY CONSTRUCTION** pour la fourniture de pierre remplissage, pour un montant de 97 267,50\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-050 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-205-REC      PROGRAMME DE RENOUELEMENT DES  
CONDUITES**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a approuvé, par le décret numéro 633-2009 du 4 juin 2009, l'entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure relativement au Programme de renouvellement des conduites ;

ATTENDU QUE cette entente a été signée par les gouvernements du Québec et du Canada le 16 juin 2009 ;

ATTENDU QUE le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire est responsable au Québec de la mise en œuvre de cette entente ;

ATTENDU QUE cette entente prévoit la conclusion d'un protocole d'entente entre le Ministre et le Bénéficiaire pour établir les modalités de versement des contributions des gouvernements du Canada et du Québec;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente à intervenir avec le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites.

---

**CE-2010-206-DEC      OFFRE DE SERVICES / SOUTIEN TECHNIQUE SUR  
LES LOGICIELS DE GESTION DE BASE DE  
DONNÉES ORACLE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme Oracle pour le soutien technique sur les logiciels de gestion de base de données Oracle pour la période du 15 mai 2010 au 14 mai 2011, le tout pour un montant n'excédant pas 29 842,50\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-132-00-516. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0047 émis par le trésorier est joint à la présente. (Ce contrat est exempté de l'obligation de procéder par soumission en vertu de l'article 573.3 de la L.C.V.).

---

**CE-2010-207-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h10.

---

---

Vice-président

---

Secrétaire